

06-05 Réunion du Conseil: Natura 2000, Adhésion Eure Normandie Numérique et Projets Locaux

2026-06-05 19:42:27

00:00:07 Thierry Plouvier

Rien au conseil.

00:00:17 Thierry Plouvier

Je vais à nouveau demander à François de refaire l'appel parce qu'il y a des personnes qui étaient entre la première réunion et la seconde.

00:00:29 François Langlois

Thierry Plouvier est là, Jean-Michel Bradu est là, Charlène Bommet-Obin est là, François Langlois aussi, Jean-François Hequet présent ici, Aurélien Dubos, Madame Emmanuelle Fisset-Coupleux, Nathalie Ivanoff, Juliette Gros-Pluchet est maintenant parmi nous, Johane Guérout, Tiphaine Hecketsweiler et Madame Constance Le Vert. Monsieur Baldari a donné pouvoir à Monsieur Thierry Plouvier, Luc Blanchard pouvoir à Aurélien Dubos,

00:01:00 François Langlois

Et madame Isabelle de Lassus-Saint-Geniès a donné pouvoir à Nathalie IVANOFF

00:01:07 Thierry Plouvier

Nous avons le quorum est atteint, douze personnes présentes et trois personnes excusées. Pour la nomination d'un secrétaire de séance, on prend comme on fait d'habitude, c'est-à-dire François Langlois et puis Johane Guérout. Et puis nous allons, quand Céline va nous rejoindre puisqu'elle est partie envoyer le PV à la préfecture, le PV des votes pour les sénatoriales.

00:01:36 Thierry Plouvier

Céline Plésant est présente à notre réunion. J'ai à vous faire approuver le procès-verbal de la dernière réunion du 23 avril dernier.

00:01:51 Thierry Plouvier

Ce procès-verbal. Vous l'avez eu, vu, ça concernait principalement le budget et le compte financier unique. Est-ce que vous avez des observations à formuler avant que je le mette aux voix ?

00:02:19 Thierry Plouvier

Non, pas d'observation particulière sur le PV ?

00:02:23 Thierry Plouvier

Donc aucune.

00:02:27 Thierry Plouvier

Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ?

00:02:34 Thierry Plouvier

Je vous remercie.

00:02:38 Thierry Plouvier

Cette réunion de conseil aujourd'hui, sur les points qui sont à l'ordre du jour, c'est plus de la régularisation. Je dirais parce que le premier point à l'ordre du jour concerne une décision modificative budgétaire. Et donc je vous rappelle que lors du vote du budget, les crédits budgétaires pour le chapitre 014, dont l'intitulé les atténuations de lois ont été autorisés donc à 50 euros lorsque vous prenez votre budget.

00:03:12 Thierry Plouvier

Or, la commune doit reverser à l'État un trop perçu de 651€ sur l'exercice 2025 au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette somme n'était pas connue lorsque l'on a préparé le budget, bien évidemment, sinon on aurait mis 651€ au lieu de 50. Et cette écriture comptable s'impute à l'article comptable 6739. 1112, dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants au chapitre 014.

00:03:47 Thierry Plouvier

Et donc, afin de régulariser ce reversement de fiscalité, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 14. Je vous propose que l'on fasse un virement, il y a les fonds, rassurez-vous, qu'on fasse un virement de crédit de chapitre à chapitre en ce sens, au chapitre 011, Article 61 52 28 moins 610 € et au chapitre 014 article 73 91 112 plus 610 €.

00:04:22 Thierry Plouvier

C'est bien de s'équilibrer, c'est juste une régularisation d'une écriture comptable qui n'était pas connue lorsqu'on a préparé le budget. Donc voilà, il n'y a pas vraiment un débat à ouvrir, mais enfin on était obligé de prendre une décision modificative et ça avec une délibération bien sûr du conseil municipal de l'organe délibérant.

00:04:52 Thierry Plouvier

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Je pense pas, mais à votre disposition pour vous renseigner. Donc voilà, je mets donc cette résolution au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions, du vote contre ? Très bien, je vous remercie.

00:05:16 Thierry Plouvier

Je poursuis. Et avant d'attaquer le numéro 2 à l'ordre du jour, je vais vous demander, Céline, est-ce qu'on peut faire signer le compte-rendu qui a été approuvé ?

00:05:31 Thierry Plouvier

Je le signe d'abord. On va le faire passer comme ça ? Jean-Michel signera après. Le deuxième point à l'ordre du jour, c'est l'adhésion au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique. Comme vous avez pu le voir, je vous ai adressé cette trame. Pour vous faire part.

00:06:00 Constance Le Vert

J'étais absente.

00:06:01 Céline Plésant

Ah non. Vous n'avez pas imprimé un pouvoir.

00:06:10 Céline Plésant

Un pouvoir.

00:06:13 Thierry Plouvier

Donc je vous disais, le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique, qui a été créé en 2014, c'est pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département. Outre l'usage du déploiement de la fibre, le syndicat accompagne également les municipalités, les élus et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique. Et lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire services et outils numériques.

00:06:53 Thierry Plouvier

Et donc, ce syndicat développe maintenant une solution dédiée aux collectivités, leur permettant de déposer et publier les marchés publics, puisque c'est plus facile que ce qu'on faisait précédemment. Et pour ces précédents marchés publics, la collectivité, la nôtre et les autres du secteur, utilisait la plateforme qui était dédiée par Medi@lex. Et cette plateforme était bien sûr plus onéreuse que celle proposée par Normandie Numérique.

00:07:29 Thierry Plouvier

Le coût de l'adhésion est de 0,70 centimes par habitant par an et on a déposé, c'est une régularisation parce qu'on devait déposer compte tenu des délais, on a déposé l'ensemble des pièces et documents nécessaires pour la première tranche de restauration de l'église, qui ont été constitués, dressés par Madame Berville, qui est notre architecte patrimoine.

00:08:00 Thierry Plouvier

Elle a préparé pour le compte de la municipalité tous les documents nécessaires pour la consultation des entreprises. Je vous l'ai mis, c'est le règlement de la consultation, ce qu'on appelle le RC, le cahier des clauses administratives particulières, l'acte d'engagement de l'entreprise, le cahier des clauses techniques et particulières, le dossier des pièces graphiques, le planning prévisionnel. Tous ces documents-là, ce sont des documents forcément très lourds. Ils étaient consultables en mairie, même encore maintenant d'ailleurs.

00:08:32 Thierry Plouvier

Ils sont forcément consultables en mairie. C'est des documents qui sont très lourds pour pouvoir vous les envoyer. On a préféré vous conseiller de venir les consulter en mairie. Et donc, tous ces documents-là ont été déposés sur la plateforme Eure Normandie Numérique avec une date butoir que Céline va me donner. Au mois de juillet,

00:08:59 Céline Plésant

Mais je n'ai pas non.

00:09:01 Thierry Plouvier

On a mis fin.

00:09:07 Thierry Plouvier

On va aller vous donner la bonne date.

00:09:12 Thierry Plouvier

Mais comme on était un peu contraint, compte tenu de juillet, août, les entreprises ne répondent pas, sont en vacances, etc. On préférerait, et en accord avec Madame Berville, notre architecte patrimoine, avoir la consultation des entreprises, qu'elles puissent faire l'analyse de l'ensemble des dossiers qui avaient été déposés et nous proposer après, en commission d'appel d'offre, donc les entreprises qui auront été retenues par la commission d'appel d'offres.

00:09:47 Thierry Plouvier

Et donc la date butoir, c'était le 3 juillet. Vous êtes sûr et certain de la date. Ce qui nous permet donc, pour Madame Berville, à partir du 3 juillet,

00:10:00 Thierry Plouvier

De faire l'analyse bien sûr de l'ensemble des offres qui sont déposées sur cette plateforme et puis de nous faire un compte-rendu pour qu'on puisse, au mois de septembre, avoir la liste des entreprises retenues et faire les ordres d'exécution pour commencer les travaux de la première tranche de l'Église, comme c'était prévu et budgétisé. Pour cette année.

00:10:31 Thierry Plouvier

Donc voilà ce que je voulais vous dire, c'est plus une adhésion, régularisation d'adhésion. On ne pouvait pas attendre un conseil municipal pour pouvoir le déposer. Il fallait qu'on aille relativement vite parce qu'on a déposé ça. Céline, il y a 12 jours, 15 jours peut-être, donc fallait qu'on aille vite. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Oui, Constance.

00:10:57 Constance Le Vert

Moi, ma seule question, c'est Eure Normandie Numérique aujourd'hui concerne les marchés publics. Est-ce que vous l'utilisez ? On l'utilise, la mairie l'utilise là. Ensuite, ça pourrait être utilisé, j'imagine, pour tout ce qui est. Ça va beaucoup plus loin sur tous les arrêtés. Les permis de construire, enfin toutes les questions d'urbanisme aussi.

00:11:20 Thierry Plouvier

Non, non, non. Les marchés publics Eure Normandie Numérique ont une plateforme spéciale, c'est très réglementé, c'est très spécial, et cetera. Donc, une plateforme spéciale marchés publics pour les collectivités qui n'existaient pas parce que Eure Normandie Numérique, à l'origine, c'était pour le déploiement de la fibre et on s'est aperçu une fois que la fibre est installée. Eure Normandie Numérique a proposé de répondre un peu plus près des collectivités en proposant justement cette plateforme pour les marchés publics.

00:11:58 Thierry Plouvier

C'est comme ça que.

00:12:02 Constance Le Vert

Pardon, vous l'aviez peut-être. Eure Normandie Numérique.

00:12:09 Emmanuelle Fisset-Coupleux

Qui peut intervenir sur cette plateforme ? Nous, est-ce qu'on a des codes d'accès possibles ou c'est juste la mairie qui a un code pour y accéder ? Comment ça se passe ?

00:12:19 Thierry Plouvier

La mairie a son code d'accès pour déposer toutes les pièces.

00:12:25 Thierry Plouvier

Ensuite, toutes les entreprises ont aussi accès à cette plateforme, évidemment pour pouvoir répondre à certains lots, parce que le couvreur ne va pas répondre aux lots qui concernent les restaurations des pierres et la maçonnerie, peut-être pas non plus pour les pierres ou les deux. Et les entreprises ont la possibilité donc de déposer leur offre sur cette plateforme. Donc voilà, tout simplement.

00:12:56 Thierry Plouvier

Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

00:12:58 Constance Le Vert

Les marchés publics, de toute manière, le lancement d'un marché public, c'est public, c'est accessible par tout le monde. On peut aller regarder entreprise ou pas. Parce que j'ai vu qu'il y avait des codes d'accès pour avoir.

00:13:12 Céline Plésant

La possibilité de prendre connaissance. Après, il faut peut-être créer un espace personnel pour les entreprises.

00:13:19 Céline Plésant

Oui, je pense qu'il y a un espace personnel.

00:13:22 Thierry Plouvier

Et nous, on a un code d'accès aussi pour pas qu'on nous mette n'importe quoi avec d'autres pièces qui ne concerneraient pas ce marché-là. Tout ça, c'est sécurisé, évidemment.

00:13:34 Céline Plésant

Il y a aussi une diffusion sur Paris Normandie, en plus de la version numérique.

00:13:42 Céline Plésant

L'annonce légale sur Paris Normandie a été.

00:13:47 Thierry Plouvier

Donc je vais passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions pour cette adhésion de la municipalité de Lyons ?

00:13:58 Thierry Plouvier

Non ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

00:14:04 Thierry Plouvier

Ensuite, dans votre pochette, vous avez une superbe carte Natura 2000 et donc la commune de Lyons est concernée par un site Natura 2000 depuis

2021. Vous pouvez voir la carte qui vous a été mise dans vos pochettes. Il s'agit du site Forêt de Lyons, Fouillebroc essentiellement.

00:14:36 Thierry Plouvier

Les 60 sites Natura 2000 sont sous l'autorité administrative de la région et chaque site Natura 2000 comprend un comité de pilotage qu'on appelle communément un COPIL. Le comité de pilotage du site Forêt de Lyons Fouillebroc est amené bien sûr à se réunir et va être amené à se réunir en tout cas dans les prochains mois. Il vous est demandé de nommer un représentant titulaire, c'est la soirée, et un suppléant de la commune afin de pouvoir y siéger.

00:15:11 Thierry Plouvier

Précédemment, c'était François Baldari qui était donc le représentant de la commune de Lyons sur le comité de pilotage de Natura 2000. François connaît un peu le fonctionnement, moi aussi, mais on ne peut pas être partout, donc je préfère que ce soit délégué à un adjoint.

00:15:42 Thierry Plouvier

Et pourquoi je propose aussi Aurélien Dubos, c'est parce que lorsque les services de l'État, les services de la région, de la DREAL, proposent des extensions de site Natura 2000, il en a été notamment question il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps que ça, deux ou trois ans, où l'État, la région voulaient faire une extension du site Natura 2000 et on parlait de Lorleau et on allait jusqu'à plus loin que l'église de Rosay sur Lieure.

00:16:25 Thierry Plouvier

On prenait pratiquement toute la vallée de la Lieure. Il faut qu'on comprenne que ça veut dire que ça devenait jaune. Pardon ?

00:16:33 Constance Le Vert

Ça devenait jaune.

00:16:38 Thierry Plouvier

Oui, on faisait l'extension de Lorleau jusqu'à pratiquement Ménesqueville. Il y avait les maraîchers...

00:16:48 Thierry Plouvier

....de Rosay qui étaient concernés. Bref. Mais il n'y a pas que simplement le lit de la rivière, ça remontait, si vous voulez, sur le plateau jusque sur le plateau des Taisnières. Et ça, c'était quand ? Il y a 4 ans.

00:17:03 Thierry Plouvier

On s'y est bien sûr opposé parce que derrière il n'y a pas simplement qu'un site Natura 2000. Derrière il y a forcément d'autres contraintes pastorales, environnementales, il n'y a pas que ça. Et lorsque vous mettez un site en Natura 2000, je vais exprès grossir le trait, mais si vous voulez mettre des lumières dans votre parc et que vous êtes dans un site Natura 2000, vous ne mettez pas votre lumière dans votre parc pour pouvoir éclairer votre parc.

00:17:44 Thierry Plouvier

Donc ça va jusque là, si vous voulez. Aujourd'hui, on n'en est pas là à savoir des décisions d'extension de périmètre de Natura 2000. Il est simplement

question de proposer la candidature comme titulaire François, qui y était déjà, et puis Aurélien comme suppléant. Ils pourront même y aller à deux s'ils le veulent, parce que c'est quand même une... Comment vous dire ?

00:18:16 Thierry Plouvier

Une décision très importante au niveau environnement. Ce n'est pas simplement dire Natura 2000, c'est joli, c'est parfait. Il y a aussi d'autres contraintes. Donc voilà, pour l'instant, c'était juste pour nommer, on n'en est pas du tout à des propositions d'extension, ni rien du tout, c'est simplement pour nommer un titulaire et un suppléant. Donc voilà.

00:18:43 Constance Le Vert

En cas d'extension ou de proposition d'extension, le Conseil sera consulté.

00:18:48 Thierry Plouvier

C'est pour ça que le Conseil, on en a eu connaissance, si vous voulez Constance. Et donc le Conseil, compte tenu des contraintes environnementales qui étaient vraiment drastiques et de l'extension, mais alors c'était pas simplement que le lit de la Lieure, on montait sur les coteaux. Sur les Taisnières, je sais que les terres Blanchard étaient concernées sur les Taisnières, vous vous souvenez.

00:19:15 Aurélien Dubos

Moi, c'était les 100 % de la terre. [Tophaine Hecketsweiler] La conséquence, par exemple. [Aurélien Dubos] Quand on regarde comme ça,

00:19:22 Aurélien Dubos

On se dit c'est très bien. Le gros problème, c'est que les Natura 2000 ont des cahiers des charges qui évoluent, et dans les cahiers des charges, il y a des dates de fauche. Moi qui suis en pâturage et qui nourrit qu'au foin, je fauche de bonne heure pour avoir de la garde de qualité. Ça c'était fini parce qu'on a le droit de faucher qu'au mois de juillet. Donc moi j'ai investi dans un séchoir, tout ça pour ça. Voilà. Après, moi en bio, j'étais pas, j'avais pas énormément de contraintes de ce côté-là, mais.

00:19:55 Aurélien Dubos

On a des collègues aussi à côté qui ne sont pas forcément en bio, donc tout ce qui est apport d'engrais était fortement limité. Après, il y avait la question, et ça c'est un peu flou, est-ce qu'on a le droit d'épandre les fumiers ? Moi qui suis en bio, je n'apporte rien d'autre que du fumier, qu'est-ce que j'en fais ? Donc clairement, mon fumier devait aller dans une ferme bio, compliqué à trouver, c'était la clé sous la porte. On arrêta l'élevage, l'exploitation, si on n'a plus le droit de rien faire. Donc voilà, grossièrement la grosse contrainte.

00:20:24 Tiphaine Hecketsweiler

Et comment ça se fait d'ailleurs qu'il y ait, d'une certaine manière, une contrainte qui se veut environnementale, et de l'autre côté, ça ne favorisait pas la manière dont vous exploitez ?

00:20:34 Aurélien Dubos

Parce que le seul objectif de Natura 2000, c'est simple, c'est de retrouver la petite fleur qui était cachée là il y a 50 ans, la petite machin qui était là. Alors que ça n'a rien à voir avec le. C'est comme ça, c'est la nature, on a le

réchauffement climatique, on a tout. C'est des contraintes pour se donner une bonne conscience.

00:20:54 François Langlois

Et de dépasser la souveraineté locale.

00:20:57 Tiphaine Hecketsweiler

Et ça dépend du ministère de l'Environnement ?

00:21:02 Thierry Plouvier

Oui, ça dépend du ministère de l'Environnement et bien sûr, lorsqu'on arrive au niveau régional, vous avez un service à la région plus la DREAL. C'est la direction régionale de l'aménagement.

00:21:18 Constance Le Vert

Et donc la DREAL vient voir les communes en disant qu'on a un projet d'expansion de Natura 2000.

00:21:25 Thierry Plouvier

Pas tout à fait. La commune dans une grande réunion, dans une grande messe, Constance, il nous invite tous quand même, heureusement. C'est là qu'il faut être présent. C'est pour ça qu'on y était allé avec François Baldari. Et ils nous expliquent, comme vient de le faire Aurélien, que c'est formidable d'avoir une extension de. Et donc, on ne le mettra pas dans le compte rendu.

00:22:08 Thierry Plouvier

00:22:44 Constance Le Vert

00:22:49 Constance Le Vert

00:22:55 Thierry Plouvier

00:22:58 Constance Le Vert

00:23:00 Aurélien Dubos

Exactement. Et même après, pour tout ce qui est morceaux, admettons, ils ne mettraient que le lit de la rivière. On voit ce que ça donne les rivières qui ne sont pas entretenues.

00:23:10 Aurélien Dubos

Donc Natura 2000, c'est on ne fait rien.

00:23:12 Constance Le Vert

C'est la nature qui reprend et s'il n'y a pas d'eau grise, on va fraîcher qui s'y met, ce n'est pas non plus la meilleure des choses.

00:23:27 Thierry Plouvier

C'est pour ça qu'on avait refusé l'extension. Mais on était plusieurs, pas simplement que la commune de Lyons. Les autres communes avaient aussi refusé l'extension.

00:23:40 Constance Le Vert

Et donc à plusieurs, vous avez la possibilité de ne

00:23:44 Thierry Plouvier

Pas nous imposer.

00:23:45 Constance Le Vert

Non, on ne peut pas dire imposer.

00:23:50 Thierry Plouvier

Surtout avec des contraintes aussi fortes. Mine de rien, c'est des contraintes relativement fortes. Il y en a dans la forêt de Lyons. Évidemment, Emmanuel Boivin ne fait pas ce qu'il veut, quand il veut, dans le secteur où c'est en Natura 2000.

00:24:11 Tiphaine Hecketsweiler

Par exemple, là, en jaune, il y a des endroits qui ne sont pas près d'une rivière.

00:24:15 Thierry Plouvier

Non.

00:24:17 Thierry Plouvier

Parce que, comme vous disait Aurélien, vous avez sur Lorleau, sur la partie calcaire et sur la partie.

00:24:28 Thierry Plouvier

De la marnière, vous avez des espèces de fleurs qui sont très rares et il faut les protéger. Sur toute la partie, quand vous montez de Lorleau vers Saint-Crespin, au niveau du cimetière, toute la partie qui est à gauche, qui surplombe donc Lorleau, le village en bas, toute cette partie-là est en Natura 2000 et c'est parce qu'il y a une flore assez remarquable, donc c'est pour la protéger.

00:25:01 Aurélien Dubos

Et bien évidemment, c'est une flore qui est tellement remarquable qu'on ne peut pas l'apercevoir puisqu'elle est envahie de ronces. On n'a pas le droit d'être d'accord. C'est la logique.

00:25:12 Constance Le Vert

Mais c'est pour ne pas qu'on les trouve.

00:25:19 Thierry Plouvier

Voilà. Donc.

00:25:23 Thierry Plouvier

C'est bien d'échanger parce que tout le monde ne connaît pas Natura 2000, donc c'est bien de pouvoir voir un petit peu les choses. Je mets aux voix la proposition de la candidature de François et d'Aurélien. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Je vous disais là, la seconde réunion de conseil, c'était plus de la régularisation, parce que vous avez aussi, à la suite de votre document, pour information, l'invitation au vernissage de la nouvelle exposition dans le cadre de Normandie impressionniste 2026.

00:26:11 Thierry Plouvier

Ça sera le 13 juin à 17h sous la halle. Et j'en profite pour remercier vraiment

tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite. Vous reconnaîtrez, Jean-Michel, François et les autres qui ont mis en place cette belle exposition et qui nous permet, en tant que collectivité, et collectivité qui était au début de la création de Normandie Impressionnisme,

00:26:45 Thierry Plouvier

À laquelle j'avais demandé à ce que la commune soit adhérente et c'est bien parce que quelques années plus tard, on est encore au rendez-vous cette année donc, Auprès de Normandie Impressionniste. Et donc vous pourrez découvrir les œuvres qui ont été retenues par Normandie Impressionniste. Ce n'est pas une sélection locale.

00:27:09 François Langlois

L'exposition, c'est un accord des commissaires. Le contrat qui a été signé entre Normandie Impressionniste, les Amis de Lyons et la commune. Les commissaires de l'exposition sont Normandie Impressionniste et les Amis de Lyons, et par l'intermédiaire de Normandie Impressionniste, donc on a été mis en rapport avec trois artistes. Il y a beaucoup de questions actuellement. L'inauguration est le 13 et donc il y a encore, tout n'est pas définitivement installé. Il y a encore une installation cette semaine où avec Jean-Michel on va participer à cette installation.

00:27:48 François Langlois

Il reste encore plein de choses, d'informations à faire, des pancartes et tout ça. À l'échelle de Lyons, trois artistes avant-gardistes, très avant-gardistes même pour certains, c'est complètement dans la ligne de Normandie impressionniste de son festival cette année, puisque c'est un festival tourné vers les 100 ans de Monet, mais vu par tous ces gens-là. Ce qui est intéressant, c'est que les gens qui font du moderne et de l'avant-garde s'inspirent, quand on leur demande beaucoup,

00:28:22 François Langlois

...des impressionnistes et des gens comme Monet, des classiques, des gens qui sont devenus classiques. Et donc il y a des œuvres qui sont là, des œuvres qui sont réalisées par des vrais artistes, des artistes pour lesquels les spécialistes sont pleins d'espoir, ou des artistes déjà bien installés, au moins à l'échelle européenne. Le festival dans son ensemble, je vous engage à aller voir tout ce qui se passe dans les grandes métropoles où évidemment l'échelle est totalement différente.

00:29:00 François Langlois

Il y a vraiment des choses sublimes. Moi personnellement, dimanche dernier, j'ai assisté à un feu d'artifice de jour fait par Cai Guo Qiang, qui est un Chinois remarquable qui fait des feux d'artifice avec de la poudre de peinture. C'était fabuleux, féérique. Et ça, on voit ça qu'une fois dans sa vie. Donc voilà ce qu'on fait.

00:29:24 Constance Le Vert

Les œuvres qui seront exposées sont des œuvres picturales?

00:29:44 François Langlois

Il y a trois œuvres éphémères, c'est-à-dire qui ne resteront pas. Il y a une

statue faite par un jeune garçon, ils seront tous à l'inauguration. Qui est faite par un jeune garçon qui a fait les Beaux-Arts à Paris et qui.

00:29:48 François Langlois

Grimpe en flèche au niveau de son savoir.

00:29:53 François Langlois

Ça c'est donc la statue qui est sur la place, qui fait parler évidemment tous les gens attablés, c'est normal. Il y a ensuite aux Trois Moulins une artiste néerlandaise qui a installé des formes un peu spéciales qui sont mélangées à un pommier, enfin à un arbre qu'elle a choisi là-bas. Elle a également dupliqué sur l'église, là, un peu une espèce de seconde peau à la muraille de l'église.

00:30:27 François Langlois

Et on a le troisième homme qui est danois, qui arrive cette semaine et qui, lui, va habiller des arbres d'une manière assez. On laisse la surprise. Alors ça, c'est au-dessus du cimetière. L'idée étant de partir du centre-ville, ce sera d'ailleurs l'idée de partir du centre-ville, de descendre aux trois moulins, et des trois moulins, par un chemin ou l'autre, rejoindre l'église, et donc boucler la boucle.

00:31:03 François Langlois

Les gens qui rentreront dans l'office de tourisme se verront remettre un plan avec, c'est le même plan que celui qui existe déjà, qui avait été à l'origine fait par les amis de Lyons, et qui marquera les endroits où il y a les œuvres, pour que les gens ne se perdent pas. Je pense qu'il y aura pas mal de monde qui viendra, parce que Normandie Impressionniste va faire un peu de battage autour de ça, ils l'ont sûrement déjà fait d'ailleurs, et les gens auront des flyers qui leur expliqueront un peu ce que l'artiste a compris et a voulu exprimer, parce que ce n'est pas toujours évident à saisir. Et il y aura sur place évidemment un petit.

00:31:45 François Langlois

Il y a un petit cartel et il est prévu de remettre aussi aux gens, on appelle ça les cartes postales, parce que c'est le format carte postale et d'ailleurs ça permet éventuellement d'envoyer, de poster une carte postale, mais c'est plutôt une carte postale souvenir de l'expo qui permet d'avoir une photo des œuvres et elles ne sont donc pas toutes encore photographiées puisqu'elles ne sont pas toutes installées.

00:32:07 François Langlois

J'espère que tout sera prêt le 13, il est possible que tout ne soit pas intégralement prêt. On a envoyé les invitations, les Amis Lyons vont faire aussi de leur côté. Le département nous donne un petit coup de main. Anthony va venir nous apporter du matériel sono. On devrait être prêt pour le 13.

00:32:29 Thierry Plouvier

La deuxième information, vous l'avez dans vos petites pochettes, c'est l'invitation à la cérémonie commémorative du 86e anniversaire de l'appel du Général de Gaulle. Bien évidemment, c'est le 18 juin et à 18h30, au monument aux morts cantonales. Juste une toute petite parenthèse pour

remercier, ça ne vous a pas échappé qu'on a eu quand même une excellente foire à tout et un week-end de la Pentecôte remarquable, et je voulais remercier Aurélien,

00:33:09 Thierry Plouvier

...de prendre le flambeau à la suite de madame Duguet, que je remercie au passage, bien évidemment. Et on voit qu'il y a une continuité et une bonne ambiance, en tout cas dans la continuité. Il n'y a pas de rupture. C'est un beau passage de flambeau.

00:33:34 François Langlois

Une photo qu'on pourra mettre dans le bulletin, peut-être.

00:33:39 Thierry Plouvier

Parce que c'est très bien. Et Aurélien, vous avez fait votre bureau ?

00:33:46 Aurélien Dubos

Oui, le bureau est fait. Je suis président, vice-président Luc, trésorier Joris et secrétaire Marjolaine Massu.

00:33:59 Aurélien Dubos

Et voilà. Il y a le 27 et 28, la Fête de la Fleur et du Jardin. Et après on continue. Voilà.

00:34:11 Tiphaine Hecketsweiler

Une question. Le comité des fêtes, c'est une association ? Oui. Et qui est membre de l'association, hormis le bureau ?

00:34:18 Thierry Plouvier

[Aurélien Dubos] Là, on n'a pas de membres.[Thierry Plouvier] Les membres, ce sont tous les bénévoles qui veulent bien donner un coup de main, comme on dit, une aide, mais pas forcément sur toutes les manifestations. On le voit, on organisait ça comme ça. Plutôt que d'avoir une trentaine de bénévoles qui s'occupent de toutes les manifestations, on va avoir des fois. Alors pour la foire à tout, évidemment, on a beaucoup de collègues élus qui sont là, mais pas que.

00:34:50 Thierry Plouvier

Et sur d'autres manifestations, que ce soit la Pentecôte, le marché de Noël ou la fête de la Fleur, on va avoir d'autres personnes qui sont plus sensibles. Par exemple, pour le marché de Noël, pourront nous donner un coup de main, mais ne viendront pas pour la fête de la Fleur ni pour la Pentecôte, parce que ce n'est pas forcément leurs souhaits, leurs attentes.

00:35:10 Tiphaine Hecketsweiler

Comment une association peut fonctionner sans membres ? Il y a un bureau, mais il y a des membres.

00:35:15 Thierry Plouvier

Il y a des membres bénévoles, mais ils ne sont pas répertoriés. Ils pensent que vous élisiez le bureau alors ? Le bureau, on était je.

00:35:28 François Langlois

Il y a des membres qui se réélisent. Il n'y a pas beaucoup de membres dans l'association.

00:35:39 Constance Le Vert

Dans les statuts, il y a des membres. Pour que l'association soit créée, il faut qu'il y ait des membres. Dans les associations, il y a des membres.

00:35:46 Thierry Plouvier

Oui, dans toute association, il y a des membres, bien évidemment, mais les membres, ça ne répond pas à votre question. J'ai répondu à côté de votre question parce que je.

00:36:01 Tiphaine Hecketsweiler

Il y a des bureaux, des associations et des membres.

00:36:04 Thierry Plouvier

Il y a des personnes du conseil municipal qui sont membres. Jean-Michel, moi-même, François, d'autres personnes et d'autres personnes encore extérieures qui sont membres.

00:36:20 Tiphaine Hecketsweiler

Comment devient-on un membre ?

00:36:22 Thierry Plouvier

En demandant au président si on peut être membre du Comité des Fêtes, tout simplement. Comment voulez-vous ? On n'a pas besoin d'être adoubé pour être membre. [Aurélien Dubos] Alors moi je débarque un peu, là. Donc il n'y a pas.

00:36:38 Aurélien Dubos

Des statuts du Comité des Fêtes.

00:36:39 Thierry Plouvier

Oui mais il y a pas ils sont partis il y a pas d'adhésion.

00:36:42 Tiphaine Hecketsweiler

[Aurélien Dubos] Ils sont partis à la préfecture. [Tiphaine Hecketsweiler] D'accord, donc il y a des statuts, il doit y avoir une manière.

00:36:49 Thierry Plouvier

Communément exactement et bien soit part et.

00:36:54 Tiphaine Hecketsweiler

Parce que moi je serais.

00:36:56 Tiphaine Hecketsweiler

Intéressée pour être membre.

00:36:58 Tiphaine Hecketsweiler

Aussi complètement bénévole, j'ai bien compris.

00:37:01 Thierry Plouvier

Oui, mais un demandant donc au président ou à quelqu'un qui vous introduit, comme on dit, que vous connaissez, qui vous introduit, disant est-ce que ça

serait bien qu'il soit membre de notre association. Comme toute association en France, d'ailleurs, ça se passe.

00:37:21 Tiphaine Hecketsweiler

Comme ça.

00:37:23 Thierry Plouvier

C'est pour ça que je n'avais pas compris votre question, parce qu'il y a des membres qui ont fait les manifestations.

00:37:29 Tiphaine Hecketsweiler

Il a ajouté, alors peut-être que ce n'est pas prêt là maintenant, mais il a ajouté à un moment, à un prochain conseil, de dire voilà comment le membre.

00:37:36 Aurélien Dubos

C'est tout ? Tout simplement. Ça permet d'avoir ce qui vous est bénéfique. Ce n'est pas totalement innovant.

00:37:44 François Langlois

Ça veut dire être à 6h du matin au 1er mai sur le carreau.

00:37:53 Thierry Plouvier

Oui. Bien. Pour terminer, vous nous avez posé trois questions que vous avez envoyées par mail.

00:38:06 Thierry Plouvier

La première question était le planning de rénovation du court de tennis en béton poreux.

00:38:13 Thierry Plouvier

Ce que je peux vous dire, c'est que je me suis rapproché du président du Comité départemental de l'Eure du tennis, qui est un ami, et donc il m'a précisé la chose suivante : la Fédération française de tennis prévoit au mois de septembre un plan à l'échelle nationale pour transformer les courts de tennis ancienne génération en béton poreux, en terre battue synthétique.

00:38:41 Thierry Plouvier

C'est tout récent comme information. Cette opération pourrait nous être beaucoup plus favorable que celle qui était précédemment présentée, car la Fédé va répertorier des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux, dans ce genre d'aménagement. Va répertorier donc suivant les régions, évidemment on ne va pas prendre une entreprise de Béziers pour aller travailler à Valenciennes, mais vont répertorier donc les entreprises spécialisées dans ce genre d'aménagement et faire un appel d'offres globalisé en plafonnant donc le coût des travaux à 35 000 €.

00:39:20 Thierry Plouvier

C'est ce que m'a dit le président du comité.

00:39:23 Constance Le Vert

Donc ce serait.

00:39:25 Thierry Plouvier

Moins cher que.

00:39:26 Constance Le Vert

Ce qu'on a budgété.

00:39:27 Thierry Plouvier

Je poursuis. La fédé prévoit de verser 60 % de subventions sur ces travaux, ce qui est beaucoup plus intéressant pour nous parce que, au lieu de toucher 10 500 € comme c'était prévu sur 42 000 € de travaux, vous touchez 60 % de 35 000. Ça vous fait un petit peu plus de 21 000 €. Il est prévu d'attendre le mois de septembre pour bénéficier du nouveau dispositif qui sera mis en place par la Fédé.

00:40:03 Thierry Plouvier

Et donc, ce que je peux vous dire, c'est que le président du club, je l'ai averti hier, parce que cette conversation-là, ça faisait plus de huit jours que je voulais appeler Jérôme Grenier, qui est le président du comité, et je n'arrivais pas à le joindre parce qu'il était en déplacement. Et donc on a réussi à se joindre mardi ou mercredi je crois. Et il était encore dans le train.

00:40:33 Constance Le Vert

Il n'y avait plus de quick, mais c'était.

00:40:37 Thierry Plouvier

Comme c'était prévu, Constance, c'est-à-dire qu'il était bien prévu de transformer le quick, qu'on appelle le quick, le béton poreux en terre battue synthétique. Ça, c'est ce qui était prévu. Ce qui était budgété aussi.

00:40:56 Thierry Plouvier

Et d'autre part, il est mis aussi à votre connaissance la possibilité désormais de pouvoir réserver de manière très simple, très facile, et on va dire même aisément un court de tennis sans adhérer à l'association.

00:41:16 Tiphaine Hecketsweiler

Attendez, je résume, après 14 000 € à la charge de la commune. De reste à charge, on est d'accord ? Oui.

00:41:26 Tiphaine Hecketsweiler

Est-ce qu'ils vous ont expliqué, parce que ça peut être assez intéressant, pourquoi ils passaient de béton dur, ce qu'on appelle le quick, en terme synthétique, parce que visiblement, s'ils font ça au niveau national.

00:41:39 Thierry Plouvier

Ils vont faire ça au niveau national parce qu'ils se sont aperçus, ils ont dû interroger les différents clubs et les délégations départementales ou régionales se sont aperçus qu'il y avait encore beaucoup de tennis ancienne génération et qui étaient en béton poreux, comme ça, qui étaient en très mauvais état. Et pour pouvoir faire une pratique pratiquement à l'année, faire une pratique du tennis à l'année, c'est ce type d'équipement qui convient parfaitement.

00:42:12 Thierry Plouvier

Vous pouvez jouer.

00:42:16 Thierry Plouvier

Et vous pouvez jouer, alors forcément, quand il y a de la neige, on ne vient

pas jouer au tennis, mais on fait des boules de neige, mais même s'il pleut, très peu de temps après, vous pouvez jouer dessus parce que ça absorbe bien. Il y a d'autres courts de tennis qui faisaient à un moment donné, un petit peu aussi ancienne génération, une espèce de moquette. Et ça n'absorbe pas l'eau et ce n'est pas praticable toute l'année. Donc je vous disais pour.

00:42:47 Tiphaine Hecketsweiler

Et après, vous parliez des réservations.

00:42:49 Thierry Plouvier

Je vous informe donc de la possibilité désormais de réserver très aisément un cours de tennis sans adhérer à l'association. C'était notre volonté. À la suite des rencontres que nous avons organisées avec les membres du Tennis Club de Lyons, les membres du Conseil municipal, le maire, les adjoints et les responsables d'associations. Les modalités de réservation sont désormais reprises sur l'affiche qui a été faite et préparée.

00:43:26 François Langlois

Vous avez l'affiche sur Panneau pocket avec un lien sur le site internet.

00:43:34 Thierry Plouvier

Et donc François reprendra l'affiche qui sera jointe au compte-rendu aussi. Dans notre compte rendu, comme ça sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres, tout le monde pourra pas dire j'ai pas vu le panneau Pocket, j'ai pas vu aussi ou j'ai pas vu ça. Donc là, ça sera repris intégralement dans le compte rendu.

00:43:56 Constance Le Vert

Et alors, pour accéder au terrain de tennis, parce qu'on réserve, mais pour accéder.

00:44:03 Thierry Plouvier

Il faut que vous regardiez l'affiche, Constance. C'est marqué. Non, mais sérieusement, vous avez un numéro de téléphone, alors c'est payant, c'est très peu, vous n'avez pas besoin d'adhérer. Et vous dites, voilà, vous avez un numéro de téléphone, vous dites voilà, je réserve ça, il vous donne. Le code d'accès et vous pouvez réserver votre cours de tennis sans avoir à réserver, sans avoir à adhérer à l'association.

00:44:34 Thierry Plouvier

Donc la deuxième question.

00:44:37 Tiphaine Hecketsweiler

Il y a un peu de disponibilité par rapport au budget parce qu'on avait.

00:44:44 Thierry Plouvier

Prévu beaucoup plus dans le budget. Oui, c'est mieux dans ce sens-là. La deuxième question était pour savoir un peu le devenir de l'ancienne agence du Crédit Agricole. Dans votre question, comme vous le savez, l'immeuble appartient à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie Seine.

00:45:06 Thierry Plouvier

C'est leur bien. Je me suis rapproché d'eux, renseignement pris, ils ont

actuellement un acquéreur. Mais je ne connais pas donc le devenir pour l'instant de cet immeuble.

00:45:22 Constance Le Vert

Donc ils souhaitent le vendre. Mais ils l'ont vendu ou pas ?

00:45:27 Thierry Plouvier

Ils ont un acquéreur.

00:45:32 Thierry Plouvier

Ils ont un potentiel acquéreur.

00:45:36 Thierry Plouvier

C'est potentiel, peut-être pas le bon terme. Ils ont un acquéreur, ils m'ont dit qu'ils en ont sous la main, donc ils veulent.

00:45:45 Tiphaine Hecketsweiler

Une marque d'intérêt ?

00:45:46 Thierry Plouvier

Oui, oui, tout le monde a des marques d'intérêt. [François Langlois] On n'est pas une agence immobilière ! [Thierry Plouvier] Non, ce n'est pas une promesse qui a été signée ? Non, là, pour le coup, ils ont un acheteur qui est prêt sûrement à signer un compromis, à signer une promesse de vente. Ce n'est pas quelqu'un qui est intéressé ou qui voudrait faire quelque chose. Là, c'est vraiment quelqu'un qui est prêt à signer un.

00:46:10 Tiphaine Hecketsweiler

D'une certaine manière, le compromis est en préparation.

00:46:13 Thierry Plouvier

C'est ça. C'est ce qu'ils m'ont dit.

00:46:16 Thierry Plouvier

J'ai uniquement cette information-là. Je ne sais pas.

00:46:23 Constance Le Vert

Si ça resterait un bureau ou une habitation.

00:46:25 Thierry Plouvier

Si, par contre, tout ce qui est usage professionnel doit rester à usage professionnel. On ne peut pas transformer un usage professionnel ou de commerce en habitation.

00:46:39 Thierry Plouvier

C'est l'autorisation de la, non, ce n'est pas l'autorisation de la mairie, c'est une délibération que la mairie a prise pour éviter justement que les espaces commerciaux et professionnels soient transformés en habitations. Tout simplement. Et à votre dernière question, pour savoir, quelle a été ou va être la réponse de la mairie à l'article sur Lyons paru récemment dans la Gazette Drouot ?

00:47:12 Thierry Plouvier

Il n'y aura aucune réponse.

00:47:13 Tiphaine Hecketsweiler

Et qu'est-ce que vous voulez, si on nous pose une question, qu'est-ce que vous voulez qu'on dise ?

00:47:21 Thierry Plouvier

Que la mairie ne fera aucune réponse.

00:47:27 Tiphaine Hecketsweiler

Vous pouvez faire une réponse. Vous savez que vous pouvez faire une réponse.

00:47:32 Thierry Plouvier

Oui, mais enfin, il n'y a aucune réponse à faire. Je n'ai aucune réponse à apporter pour l'instant. C'est quoi l'article ? Comment ?

00:47:43 Constance Le Vert

Il faut aller dans le. C'est un article qui. Il faut que vous le lisiez.

00:47:51 Thierry Plouvier

On vous le fera parvenir en version privée. Donc ce que je vous rappelle, simplement, on a débattu aujourd'hui de questions diverses, je ne veux pas ouvrir le débat sur cet article que j'ai vu dans la Gazette, mais en principe, les questions et les réponses se font sans débat. Je ne veux pas ouvrir le débat là-dessus, parce que je vous ai répondu sur le.

00:48:22 Thierry Plouvier

C'est normal qu'on se. Pas non plus. Et il faut que ce soit aussi d'intérêt général. Reprenez votre article 5 du règlement intérieur. Il faut que ça reste d'intérêt général. Je ne pense pas que l'article en question.

00:48:41 Constance Le Vert

Oui, sauf qu'on avait besoin de savoir si la mairie envisageait d'y apporter une réponse et si nous, on était interrogés. En tant que conseillers municipaux, si on avait une réponse. Si vous êtes interrogé,

00:48:51 Thierry Plouvier

Vous êtes interrogé par pléthore de Lyonnais.

00:48:57 Constance Le Vert

Mais vous avez répondu à la question.

00:49:03 Tiphaine Hecketsweiler

Moi j'ai une question qui n'a pas forcément de réponse, mais vous savez on a reçu un message à propos du frêne qui est à côté du parking en face de la poste.

00:49:14 Tiphaine Hecketsweiler

00:49:30 Thierry Plouvier

00:49:43 Thierry Plouvier

00:50:17 Thierry Plouvier

00:50:53 Thierry Plouvier

00:51:39 Thierry Plouvier

00:52:11 Thierry Plouvier

00:52:27 Thierry Plouvier

00:52:37 Thierry Plouvier

00:53:12 Thierry Plouvier

00:53:49 François Langlois

00:53:50 Thierry Plouvier

00:53:55 Thierry Plouvier

00:54:22 Thierry Plouvier

00:54:27 François Langlois

Compte tenu que vous avez cité des gens, ce n'est pas quelque chose qu'on laissera dans la.

00:54:31 Thierry Plouvier

Je pense qu'il faut, toute la partie frêne, il faut la supprimer.

00:54:35 Tiphaine Hecketsweiler

Nous avons considéré que la question n'avait pas été.

00:54:37 Thierry Plouvier

Posée dans le. C'est ça.

00:54:40 François Langlois

00:54:58 François Langlois